

# Du travail sur Soi au gouvernement de Soi

---

par Didier Vrancken et Claude Macquet

**Résumé :** proposant un retour sur l'idée assez répandue de travail sur Soi, les auteurs montrent combien celle-ci s'inscrit dans un profond mouvement de recomposition des politiques sociales et de régulation de société. Tout un ensemble de techniques, de procédures, d'interventions voient le jour pour mettre les usagers des dispositifs à l'épreuve d'eux-mêmes. Mais au-delà, sans doute se soucieraient-on plus des modalités de gouvernement mêmes des populations que des populations elles-mêmes, comme si importait avant tout le problème de la gestion des dispositifs, de l'administration de la question sociale.

**Mots clés :** travail sur Soi – gouvernement de soi – égalité des chances

**Les auteurs :** D. Vrancken est professeur de sociologie à l'Université de Liège où il dirige l'Institut des Sciences Humaines et Sociales. Il a récemment publié *le Nouvel Ordre Protectionnel* (Paragon, 2010) et *Social barbare* (Couleurs Livres, 2010). C. Macquet est sociologue, professeur à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège et Directeur d'un programme de réhabilitation psychosociale pour personnes toxicodépendantes. Avec D. Vrancken, il a publié *les formes de l'échange* (Editions de l'Université de Liège, 2003) et *Le travail sur Soi* (Belin, 2006). Avec d'autres collègues de l'Université de Liège, il a participé à la rédaction de *Regards croisés sur le cannabis* (Mardaga, 2010).

Article à consulter sur le site : <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales.htm>

*Aussi stimulante qu'elle puisse paraître, l'idée d'un travail sur Soi n'en était pas moins, de prime abord, quelque peu insolite. Pourquoi parler de travail sur Soi dans des univers tels que, par exemple, l'accompagnement des personnes handicapées, les hôpitaux (en particulier gériatriques), les soins à domicile, les prisons, etc. ? Bref, dans tous ces univers où a priori les bénéficiaires n'avaient en principe pas pour mission de produire un travail mais étaient plutôt en droit d'attendre un service de la part des autorités publiques : attentes de soins de santé, d'aide, de santé mentale, de sécurité, etc. Il y avait donc bien quelque incongruité à évoquer ce thème du travail à propos de malades en milieu hospitalier avant tout appelés à demeurer « patients », de personnes âgées précisément situées en dehors du rapport au travail, de personnes handicapées reconnues inaptes, de chômeurs exclus du marché de l'emploi, de prisonniers coupés du reste du monde...(...).*